



30^{ème} Session
de la Commission des Nations Unies pour la Prévention et la Justice
Pénale
(CCPCJ)

Déclaration du Royaume du Maroc

Prononcée par

M. Azzeddine FARHANE, Ambassadeur, Représentant Permanent

Vienne, 18 mai 2021

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 30^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale (CCPCJ). Votre longue expérience et votre élégance intellectuelle sont autant de gages pour la réussite des travaux de cette session. Soyez assuré de la pleine et entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission.

Mes félicitations vont également aux distingués membres du bureau, ainsi qu'aux membres du secrétariat pour les efforts déployés pour assurer la préparation de cette session et son déroulement dans de bonnes conditions en dépit des contraintes de la pandémie du Covid19.

Ma délégation s'associe aux déclarations du G77 et la chine, du groupe africain et du groupe arabe.

Monsieur le Président,

Les travaux de la présente session de la Commission pour la prévention du Crime et la justice pénale se tiennent au lendemain de l'adoption, il y a deux mois, de *la déclaration de Kyoto du Congrès des Nations Unies pour la prévention du Crime et la justice pénale* qui constitue, dorénavant, une feuille de route en matière de lutte contre la criminalité transnationale *claire dans son contenu, pragmatique dans ses objectifs et efficace dans sa mise en œuvre*. De même, notre commission se tient également après l'adoption, en octobre 2020, par la 10^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée, d'un *mécanisme d'examen* novateur qui permettra de *procéder à une évaluation globale* de la *mise en œuvre* de cette Convention, selon une *démarche intégrée et équilibrée*, en prenant en considération *l'ensemble des éléments constitutifs* du *corpus juridique international* en matière de lutte contre la criminalité transnationale.

Dans ce contexte, ma délégation apprécie, à sa juste valeur, le choix de la thématique de cette session sur le trafic illicite des migrants qui nous donnera la possibilité de réfléchir ensemble sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour *prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants* notamment dans le contexte de la pandémie du Covid19 qui perdure et semble manifestement s'installer dans une perspective porteuse de défis et de conséquences multiples qui affectent la vie humaine, et provoque de nouvelles tendances de criminalité.

Monsieur le Président,

La politique migratoire du Maroc qui repose sur trois piliers : *la solidarité, la responsabilité et la coopération internationale*, s'érige en modèle régional de gestion de la problématique migratoire à la fois *responsable et solidaire*.

En effet, le Royaume du Maroc s'est doté, depuis 2013, d'une « *Stratégie nationale d'immigration et d'asile* » qui a favorisé la réalisation d'un vaste programme de régularisation

et d'intégration des migrants et des réfugiés au sein de la société marocaine, en mettant en place des programmes sociaux permettant à ces migrants de *s'intégrer socialement et de bénéficier des services de l'éducation, de la santé, du logement et de la formation professionnelle*.

Cette politique migratoire a permis l'organisation d'opérations de régularisation exceptionnelles des étrangers **en situation irrégulière qui ont bénéficié à plus 50.000 personnes provenant pour la majorité de l'Afrique subsaharienne, leur conférant une intégration au sein de la société marocaine à travers notamment l'accès au marché de l'emploi, aux services publics de l'enseignement, de la santé et même de la couverture sociale.**

Aussi, et dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, le Maroc continue à déployer des efforts d'envergure notamment en termes *de démantèlement des réseaux de trafic des migrants* et d'avortement des tentatives de migration irrégulière. En effet, malgré la persistance de la pression migratoire sur le Maroc en 2019, il a été enregistré une diminution des flux migratoires irréguliers de l'ordre de 17% par rapport à l'année 2018.

En 2020, la tendance à la baisse a été confirmée suite à l'enregistrement d'une diminution de 63, 44% du nombre des tentatives de migration clandestine à la date du 31 août. Ainsi, il a été procédé au démantèlement de 208 réseaux criminels de trafic illicite de migrants en 2019, et 113 réseaux pendant la période COVID19 entre janvier et août 2020 et au sauvetage par la Marine Royale de 3128 migrants entre janvier et août 2020.

S'agissant de la *traite des personnes*, le Maroc a adopté, depuis 2016, une *loi relative à la traite des êtres humains* ayant pour objectif d'adapter la législation nationale à celles internationales, notamment au Protocole sur la traite des personnes de la Convention des Nations Unies de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée. Ce texte de loi fournit un cadre législatif qui permet aux institutions et à la société civile marocaine de s'engager dans la lutte contre la traite, dans un effort cohérent de réponse globale en collaboration avec d'autres pays.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc a contribué activement durant ces deux dernières décennies au débat international sur la migration et a fait des propositions concrètes globale dans leur contenu et pragmatique dans leur mise en œuvre.

Sur le plan africain, Sa *Majesté le Roi Mohammed VI*, en sa qualité de « *Leader de l'Union Africaine sur la Question de la Migration* », a été à l'initiative de l'élaboration de « *L'Agenda Africain pour la Migration* », incluant la mise en place d'un « *Observatoire Africain de la Migration* », dont les statuts ont été adoptées par le 33^{ème} Sommet de l'UA, tenu en février 2020, et inauguré, à Rabat, le 18 décembre 2020.

Cet Observatoire africain des migrations, première instance de l'UA en matière de migration, a pour objectif de développer un processus de collecte, d'analyse et d'échange

d'informations entre les pays africains dans ce domaine. Il aura également un rôle de démystifier les stéréotypes erronés sur la migration en faveur du développement des pays d'accueil et d'origine

Cette vision continentale converge avec l'engagement international du Maroc qui a abrité, en décembre 2018, la Conférence internationale sur la migration sous l'égide de l'ONU ayant adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le cadre de la recherche constante de compromis novateurs entre gestion des frontières et protection des droits humains des migrants, et entre migration et développement.

Monsieur le Président

Le Royaume du Maroc a placé la lutte contre le terrorisme en tête de ses priorités sécuritaires en développant une stratégie multidimensionnelle contre le terrorisme basée sur un système à trois piliers : *le renforcement de la sécurité intérieure, la lutte contre la pauvreté et la réforme du champ religieux.*

Sur le plan sécuritaire, la stratégie mise en place par le Maroc pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux dans le but d'éradiquer ce fléau se base sur la vigilance, la veille et la prévention d'actes malveillants.

A cet égard, le Maroc a renforcé son arsenal juridique à travers l'adoption d'une loi relative à la lutte contre le terrorisme et d'une autre loi relative au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

S'agissant de la restructuration du champ religieux, le Maroc a adopté une série de mesures visant notamment à lutter contre les différentes formes d'extrémisme et de radicalisation et à promouvoir les valeurs de modération et de tolérance consacrées par l'Islam.

Ainsi, grâce à ses efforts colossaux pour combattre le terrorisme au niveau de ses racines, le Royaume du Maroc a pu se forger une expérience reconnue dans la lutte antiterroriste à l'échelle internationale.

C'est dans ce contexte que le Maroc et l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont signé, en octobre 2020, un Accord de siège pour l'établissement au Maroc du *Bureau Programme pour la lutte contre le terrorisme et la Formation en Afrique* de l'UNOCT (Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme).

Ce Bureau, centre de référence, qui est une structure *innovante, unique et premier de son genre en Afrique, offrira des formations sur la lutte antiterroriste, le maintien de l'ordre, la gestion de la sécurité aux frontières, la prévention de la présence de radicaux, et les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme, afin d'aider les pays du continent africain à se mettre à niveau et à rendre plus efficaces leurs activités de lutte contre le terrorisme.*

S'agissant de la contribution du Maroc à la réflexion et à l'action internationale de lutte contre le terrorisme, le Maroc co-préside, depuis 2016, le *Forum Global de Lutte contre le Terrorisme* (GCTF), dont il est membre fondateur.

Ce Forum, faut-il le rappeler, a adopté *deux documents de bonnes pratiques portant sur les domaines de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent* pouvant mener au terrorisme, ainsi que sur la lutte contre le lien pouvant exister entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

Monsieur le Président,

L'ampleur grandissante des phénomènes de l'immigration illégale, de la traite des personnes et du trafic de drogue et d'armes exige, plus que jamais, une coopération interétatique renforcée et une plus grande implication des organisations régionales et internationales pour combattre efficacement le fléau de la criminalité internationale organisée

Dans ce contexte, le Maroc est convaincu de la capacité et l'expertise de l'ONUSC pour coordonner l'action collective de la communauté internationale en vue de promouvoir une coopération solidaire et inclusive entre tous les acteurs concernés, en l'occurrence les Etats et les différentes organisations internationales et régionales et les institutions internationales.

Il s'agit en fait de mettre en place une stratégie globale et intégrée visant à neutraliser la propagation de la criminalité transnationale organisée, stopper les activités illicites de tout genre des réseaux mafieux et améliorer le climat de sécurité dans les pays et les régions concernées

En définitive, le meilleur rempart contre la criminalité organisée, au-delà de la coopération interétatique et de l'implication du système onusien, réside pour chaque Etat dans la promotion d'un développement durable, la mise en place d'institutions démocratiques stables crédibles et légitimes, ainsi que d'une gouvernance respectueuse de l'Etat de droit aux plans économiques et social.

Je vous remercie de votre attention